# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médecins

Question écrite n° 16635

### Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la formation continue des médecins généralistes. Au moment où un rapport de l'IGAS pointe les difficultés du système d'information ou de formation des médecins libéraux, l'Organisme de gestion conventionnelle (OGC), dépendant de la sécurité sociale, vient de publier la liste des actions de formation agréées pour 2008. Parmi les associations indépendantes, MG Form, la principale d'entre elles, voit sa dotation diminuer de 53 %. Sachant qu'il est obligatoire et réglementaire d'obtenir des crédits de formation, et que l'OGC met en péril les organismes de formation continue, les médecins généralistes se demandent où, et avec qui ils pourront se former et acquérir les points nécessaires pour répondre à leurs obligations. Outre cette première question, il y a un véritable problème de fond sur le rôle même et la place de la médecine générale qui se pose au regard des formations retenues. En effet, à MG Form, alors que quasiment toutes les formations avaient été validées scientifiquement et pédagogiquement, seules celles répondant aux objectifs de réduction des prescriptions ont été favorisées. Par contre, on note peu de formations de réflexion (deuil, douleur, violences conjugales, problèmes des adolescents, sévices sur l'enfant, ...) ; pratiquement plus de formations de gynécologie, de psychiatrie, et peu de pédiatrie, et plus aucune formation sur la prise de parole et l'expertise généraliste. Il souhaite donc savoir ce qu'elle compte faire pour que les médecins généralistes puissent d'une part continuer à se former dans de bonnes conditions, et d'autre part soient confirmés dans leur rôle, non pas subalterne mais de pivot et de point d'entrée dans le système de soins tel que le présente la convention médicale.

### Texte de la réponse

Les thèmes prioritaires de la formation professionnelle continue (FPC) des médecins sont déterminés par le comité paritaire national de la FPC (CPN-FPC). En 2008, le CPN-FPC a choisi, de manière logique, d'affecter prioritairement les crédits aux thèmes suivants : l'accompagnement de la convention des médecins avec l'union nationale des caisses d'assurance maladie, les engagements prioritaires de cette convention et les priorités des politiques de santé publique. Les projets en réponse à l'appel d'offres sont évalués par le conseil scientifique national qui en a retenu pour 2008 plus du double que les possibilités de financement ne permettaient d'en prendre en charge. Le comité paritaire national a donc dû faire un choix parmi les projets retenus, en privilégiant les projets dits « sources » (projets déposés par les organismes qui les ont créés) aux projets dits « copies » (projets identiques à un projet source, déposés par un autre organisme que celui qui l'a créé). Afin toutefois de ne pas écarter tous les projets « copies », car conscient de leur impact sur la répartition géographique de ces formations et sur les organismes locaux qui les organisent, le CPN-FPC a étendu ses agréments aux projets copies traitant des trois thématiques prioritaires. S'agissant de l'organisme de formation MG-Form, émanation du syndicat MG-France, le recul de sa part dans les projets agréés s'explique par le fait qu'il a déposé plus de projets « copies » et qui traitaient davantage de sujets ne faisant pas partie des trois priorités précitées. MG-Form a donc reçu 4,7 millions d'euros pour 2008, alors qu'il avait reçu 9,5 millions en 2007. L'organisme de gestion conventionnelle, l'OGC, qui gère les crédits de la FPC, est une structure dirigée par les partenaires conventionnels. Ceux-ci sont libres du choix des thèmes prioritaires de formation, qu'ils ont souhaité à juste titre

voir venir en appui de la convention médicale de 2005, notamment dans le domaine de la maîtrise médicalisée, afin de permettre au plus grand nombre de médecins possible d'accéder à des formations portant sur la juste prescription. Trente-cinq millions d'euros sont ainsi consacrés chaque année à la formation des médecins dans ce cadre, permettant d'accueillir plus de 47 000 participants à 579 formations agréées. Le nombre de médecins formés chaque année grâce à la FPC est en augmentation croissante, ce dont il faut se féliciter. Près de 24 000 médecins généralistes différents ont suivi une action FPC entre 2001 et 2006, et près de 4 000 médecins spécialistes différents depuis leur entrée dans la convention médicale de 2005. Les médecins peuvent s'inscrire également à des programmes de formation médicale continue (FMC) et choisir librement les thèmes qu'ils souhaitent aborder dans ce cadre.

## Données clés

**Auteur :** M. Simon Renucci
**Circonscription :** Corse-du-Sud (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 16635
**Rubrique :** Professions de santé
**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports
**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 février 2008, page 1124
**Réponse publiée le :** 8 avril 2008, page 3105